La vente sensationnelle au Château d'Huby-Saint-Leu

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les armes trouvèrent aussi de nombreux amateurs.

On vendit 4.000 francs une paire de grands pistolets, de forme droite incrustés d'ivoire, fin du XVIe siècle. 3.600 fr. une arbalète italienne à cranequin, fines incrustations d'ivoire du XVIe siècle. 1.000 fr. un pistolet d'arçon décoré d'ornements en fer finement ouvragé.

Dans le compartiment des faïences et porcelaines anciennes, on vendit enfin 1.400 francs deux assiettes en fine porcelaine marquées CC entrelacés, 2.500 fr. un service à café comprenant cafetière, théière, sucrier, pot à punch et 6 tasses, 1.400 fr. un service porcelaine, époque Louis Philippe, assiettes en moustiers et 1.500 fr. une fontaine en porcelaine polychromé de Bruxelles.

L'argent n'a plus de valeur

Quand nous arrivons au château aujourd'hui à 2 h. 30, la vente qui continue est bien plein.

Devant la façade d'un blanc éblouissant, sous les chauds rayons du soleil du premier jour d'été, une table a été amenée, sur laquelle se tient, un garde de la police locale. Il brandit les objets en vente, et répète les enchères d'une voix ostentor.

Près de lui se tient Me Jacques Raymond, l'officier ministériel.

On liquide aujourd'hui le menu fretin. L'assistance est moins nombreuse, mais non moins pittoresque.

Tous les antiquaires et brocanteurs de la région et d'ailleurs semblent s'être donné rendez-vous. vieux juifs au chapeau crasseux aux vêtements latigués, revendeurs âpres aux gains qui flairent la bonne affaire, boutiquiers de parfiout qui réservent aux touristes des tours de leur sac !

On voit aussi dans la foule de nombreux officiers de garnison d'Hesdin, des prêtres, des riches paysannes endimanchées.

Et la vente continue.

Voici un lot, 5 verres à vin ordinaires, tout ce qu'il y a de plus courant.

— qui met à prix ?

— cinq francs !

— cinq — dix — quinze — vingt !...

— vingt francs !... Personne ne dit mieux ?

— vingt-deux, cinquante !...

— 22 fr. 50. Pas de suite ! vendu...

Une paysanne emporte les verres, croyant avoir trouvé le Pactole...

Nous voyons ainsi vendre, un huilier mis à prix 5 francs, 305 francs !... bougeoir couvert de vert de gris 255 f., 5 tasses à thé fêlées en grossière faïence avec 3 soucoupes dépareillées 150 francs. L'impression qui se dégage d'une heure d'observation c'est que l'argent n'a plus de valeur !...

On ne voit cependant dans la foule aucun Américain !...

Et tandis que le speaker s'égosille, le contenu du château, de ses buffets et armoires se disperse à des prix invraisemblables, la vente continue...

Elle finira demain.

Marcel POLVENT.

Le Congrès de l'Industrie du Gaz, à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Visites et excursions

A l'issue de l'assemblée plénière de l'après-midi, les Congressistes ont visité la très intéressante exposition des multiples appareils à gaz, installée au premier étage de la Société Industrielle.

En autos-cars les dames des Congressistes parcoururent les principales artères de la ville et un thé leur fut offert vers 17 heures, au Café des Fleurs, par la Compagnie Continentale du Gaz, qui s'était appliquée à rendre cette galante réception des plus agréables. La soirée s'écoula gaiement dans ce cadre de verdure, aux accents de la musique et sous les ombrages parfumés.

La journée de Mercredi

Ce matin, à 8 h. 30, assemblée générale à la Société Industrielle, pour la suite et la fin des communications techniques.

A 10 heures 30, des autos-cars prendront les Congressistes, rue de l'Hôpital Militaire, pour les conduire à Roubaix, où ils visiteront l'usine à gaz

Grâce à la vigilance et à la compétence de M. Ricard, directeur de la Société Roubaisienne d'éclairage par le gaz et l'électricité, la restauration de cette usine, une des plus importantes de France, est maintenant complète.

Les visiteurs pourront notamment admirer une batterie de huit fours à huit cornues de six mètres système Stein.

A 12 h. 30, un lunch sera offert par la Société Roubaisienne d'éclairage au gaz et à l'électricité au Cercle de l'Industrie.

A 14 h. 15, départ pour Comines. Visite de la Centrale Electrique de la Société « Energie Electrique du Nord de la France ». Retour direct à Lille vers 18 heures.

Une excursion parallèle est organisée pour les Dames. Départ pour Roubaix à 10 heures, devant le siège de la Société Industrielle. A 10 h. 45, visite du Musée de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix. Les Dames participeront au lunch offert par la Société Roubaisienne.

A 14 h. 30, visite d'une Manufacture de tissus et d'une Filature de laines à tricoter, en deux groupes différents.

A 19 h. 45, banquet officiel de l'Industrie du Gaz, au siège de la Société Industrielle du Nord de la France, à Lille.

Sunlight Savon

VOIR EN DERNIERE PAGE

ON SOLDE DES CIGARES

Le service d'exploitation industrielle des tabacs solde actuellement des cigarillos à des prix avantageux. Les Ninas à 0 fr. 20. Les Sénorittas à l'ancien prix des Ninas : 0 fr. 25. Les Danitas à l'ancien prix des Sénoritas : 0 fr. 35.

Le débat sur l'organisation générale de l'armée, hier, à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La présente loi a pour objet de déterminer l'organisation militaire en temps de paix et en temps de guerre de l'armée de terre.

L'organisation de l'armée de mer est fixée par des lois spéciales.

L'armée de terre

L'article 2, ainsi conçu, est également adopté :

« L'armée de terre se recrute sur l'ensemble du territoire national et dans nos possessions d'outre-mer. Elle se compose de troupes métropolitaines et de troupes coloniales.

Les troupes métropolitaines comprennent des militaires français, des militaires indigènes de l'Afrique du Nord et des militaires étrangers. Les troupes coloniales comprennent des militaires français et des militaires indigènes des territoires ressortissant du Ministère des Colonies.

Ce que l'organisation militaire doit assurer

La Chambre adopte ensuite l'article 3, ainsi conçu :

L'organisation militaire du pays doit assurer :

1° L'instruction militaire des citoyens.

2° La préparation en temps de paix et la réalisation en temps de guerre, des mesures permettant la réunion des ressources en personnel et matériel de toutes sortes, nécessaires à la constitution et à l'entretien des armées.

3° La protection permanente des opérations éventuelles de mobilisation, de transport et de réunion des armées, et les opérations de mobilisation économique.

En outre l'organisation militaire du pays doit assurer :

4° La défense en tout temps des colonies, pays de protectorat et territoires à mandat, ainsi que le maintien de l'ordre dans ces territoires.

5° La possibilité de renforcer, en cas de besoin, la sécurité de nos possessions extérieures, au moyen des forces disponibles, tenues toutes prêtes sur le territoire de la métropole.

6° En cas d'insuffisance des forces de police et à titre tout à fait exceptionnel, le maintien de l'ordre à l'intérieur relève exclusivement du Ministre de l'intérieur, en particulier en cas de grèves, de conflits entre le capital et le travail.

L'élévation des soldes des sous-officiers

Répondant à une question du colonel Picot, M. Painlevé fait connaître que les soldes des sous-officiers de carrière, vont être considérablement augmentées ; que même les chiffres arrêtés par la Commission Martin seront dépassés, et que les crédits nécessaires seront incessamment demandés au Parlement.

Un organe consultatif d'études

L'article 4 est également adopté. Cet article prévoit que l'organisation militaire générale est basée sur la division du territoire métropolitain en 20 régions militaires. Le tracé de ces régions est fixé par décret.

On arrive à l'article 5 qui est ainsi conçu :

Un Conseil supérieur de la Guerre fonctionne comme organe consultatif d'études auprès du Ministre de la Guerre, qui en est le Président de droit. La composition et les attributions de ce Conseil seront fixées par décret, rendu en Conseil des Ministres.

Un amendement Renaudel qui tend à préciser, que les attributions et la composition du Conseil supérieur de la Guerre sont fixées par une loi, et non par un décret, est repoussé par 345 voix contre 151.

L'organisation du temps de paix

On arrive au titre 2 Organisation du temps de paix. L'article 6 est ainsi conçu :

L'Armée de terre comprend en temps de paix :

A : Des organes de commandement et des Etats-majors.

B : Des corps de troupes et des formations de service.

C : Des bureaux de recrutement.

D : Des centres de mobilisation.

E : Des écoles et organes d'études.

F : Des établissements et organes d'administration.

Cet article est adopté, après retrait par M. Renaudel de 2 amendements.

On adopte également l'article 7 (L'Armée du temps de paix comprend une organisation territoriale et des forces permanentes.

L'article 8 dispose de l'organisation du commandement des régions. La région est commandée par un officier général assisté d'un état-major. Cet officier exerce à la fois le commandement des troupes et le commandement territorial. Cet article est adopté et la suite du débat renvoyé à jeudi.

L'arrestation de M. Daudet

M. Lecour Grandmaison, demandant à interpeller sur l'arrestation de M. Daudet, M. Barthou répond que M. Daudet a été incarcéré dans des conditions régulières. « Il a été condamné pour diffamation, ajoute-t-il ; pour une diffamation contre un particulier, et je refuse de suivre M. Lecour Grandmaison dans son appréciation des faits. Je respecte la séparation des pouvoirs ».

Le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Le Cour Grandmaison, demandé par le gouvernement est voté par 405 voix contre 25 et la séance est levée.

La Chambre s'est à nouveau occupée des loyers

Hier matin, la Chambre a discuté le projet de loi adopté par le Sénat, tendant à modifier la loi du 1er avril 1926 régiant les rapports des bailleurs et des locataires des locaux d'habitation.

M. Félix GOUIN, rapporteur, expose à la Chambre l'objet de la proposition, notamment en ce qui concerne le droit de reprise du propriétaire, le texte actuel ayant donné lieu à des abus et à des procès nombreux. Le rapporteur M. Gouin fait ressortir que ce projet apporte, sur l'ensemble des droits de reprise, des textes précis et de nature à supprimer pour l'avenir toutes les contestations et abus.

Après des interventions de MM. Cautry, Garchery et Pernot qui estime que le projet constitue une répression, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin et la séance levée.

Le XXIe Tour de France Cycliste

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Très longtemps les écarts demeurèrent les mêmes Van Slembrouck-Martin menant avec sept minutes d'avance sur Pélissier et dix minutes sur Frantz. Mais au long des petites plages normandes l'équipe Pélissier regagna peu à peu pour finir très près de Van Slembrouck-Martin, et conserver la première place du classement général. L'armentiérois Van de Casteele fut le grand vaincu de la journée qu'on ne put terminer que 6e.

Les touristes-routiers, qui hier avaient mené un train d'enterrement, se sont montrés belliqueux et n'ont pas ménagé leurs forces. MAHY, le crack des cycles Olga, bien connu dans le Nord a enlevé la première place de la catégorie, a couvert la distance de 225 kilomètres en 7 h. 50, ce qui est tout simplement merveilleux. Signalons avant de terminer qu'une foule nombreuse se pressait sur tout le parcours et a acclamé chaleureusement les coureurs.

Qui donc prétendait que le Tour de France 1927 n'intéressait pas les foules ? En Normandie, en tous cas, citadins, villageois, baigneurs et jolies baigneuses des plages de la Manche ont suivi avec une vive curiosité et une attention des plus bienveillante les efforts des « géants » de la route.

Jean DESMARET.

LE DÉPART

Le départ de la troisième étape du Tour de France cycliste — Le Havre-Caen — a eu lieu ce matin aux limites de la ville, sur le boulevard d'Harfleur.

La première équipe (J.-B. Louvet) est partie à 5 heures ; le départ des autres équipes a été donné de quart d'heure en quart d'heure dans l'ordre ci-après : Dilecta, 5 h. 15 ; Alcyon, 5 h. 30 ; Alleluia, 5 h. 45. Celui des routiers a eu lieu à 6 heures. Il n'y a pas de défections dans les groupes. Parmi les touristes, ont abandonné : Gottrand, Martin et Cleerhout. Au total il y a trente-quatre groupes et soixante-huit touristes.

Le passage dans les contrôles

A GAUDEBEC

Au contrôle de Gaudebec, les « Louveteaux » passent à 6 h. 33. « Dilecta » vient à 6 h. 53. « Alcyon » à 7 h. 02. « Alleluia » à 7 h. 21. Ceci pour les têtes d'équipe.

Il est remarquable de constater, d'une part, l'avance d'« Alcyon » et, d'autre part, le retard de « Dilecta ».

Passé Gaudebec, nous rencontrons Bachellerie, qui crève pour la nième fois et qui, blessé, porte un pansement autour de la tête.

Georges de Beurmann le précède. Il est le premier des touristes routiers.

Peu avant lui vient l'équipe d'« Alleluia ». Devant la voiture directoriale s'en va placidement Devauchelle.

Moineau, Gallotini et les frères Magne, handicapés par combien de crevaisons, le suivent.

Puis un groupe de retardataires se présente. Il est composé de Marcel Bidot, Adelin Benoit, Debusschère, Leducq le Fleuri, Hamel et Muller.

A ROUEN

Voici en effet la belle descente sur Rouen. A 7 h. 44, Van Slembrouck, Martin, Decorte, Geldhof, Hemelsoet se présentent au contrôle, suivis à 15 minutes de Brosteaux et Pétouille.

A 8 h. 05, c'est la bande de Francis Pélissier qui débouche. Il ne manque qu'un homme à l'appel : Schaffner.

A 8 h. 16, Van de Casteele, Pé, Verhaegen et Greau précèdent de trois pauvres minutes les leaders d'« Alcyon » ; Frantz, pourtant fort éprouvé par les silex, en l'espèce de ses boyaux accompagné de Rebry, Vervaecke, de Waele et de Lannoy.

Dix minutes plus tard arrive la quintette de Bidot, Benoit, Debusschère, Leducq, Hamel et Muller.

Schaffner, de « Dilecta », s'est joint à eux ou a été rejoint par eux.

Enfin, à 8 h. 36, les cinq « Alleluia » apparaissent ensemble et sont applaudis. Bachellerie (Alcyon), qui a fait une chute, ne passe qu'à 8 h. 50.

En résumé, à Rouen, l'équipe J.-B. Louvet mène avec cinq minutes d'avance sur Alcyon, laquelle précède Dilecta d'une minute et Alleluia de deux.

A peu de distance des derniers groupes, arrivent les touristes routiers. Cette arrivée nous rappelle les beaux jours des « Tours » précédents. C'est la bagarre.

Un premier groupe de sept hommes se dispute les crayons. Ils sautent en voltige sur leur machine, après s'être ravitaillés à toute allure.

Voici les sept hommes : Vertemati, Canova, Marlinello Arnould, qui, en tant que régional, attire l'attention de toute la foule, Mahy, Rossignoli.

Un deuxième groupe suit à peu de distance : Krier, Van den Broeck, Terrini, Nipiaz, Caron, Bartiffi.

Puis, à la queue-leu-leu, nous notons : Teissère, Vergnol, Catelan, qui est aussi un régional, connaît l'ovation populaire : Gillard, Jordens, Claes, Martinet, Touzard Petitve Pètre, Pfister, Delcayre, Beaulieu, Petit, Deloffre.

Une bonne quarantaine de touristes routiers sont donc passés. Il est près de 9 h. 30. Le gros passage du Tour en ce qui concerne Rouen est terminé, et comme le travail appelle la foule les rangs de celle-ci s'éclaircissent. Le service d'ordre n'a plus à intervenir, la circulation est rétablie, le Tour est passé.

A HONFLEUR

Voici l'ordre des passages au contrôle d'Honfleur (159 kilomètres du départ) :

A 10 h. 03, l'équipe Van Slembrouck ; à 10 h. 24, l'équipe de Francis Pélissier ; à 10 h. 46, Frantz et une partie de son équipe ; à 11 h. 02, Leduc et Hamel ; à 11 h. 10, Moineau et quatre de ses coéquipiers ; à 11 h. 35, passe le peloton des touristes routiers. Le coureur Schiffner, de l'équipe de Francis Pélissier, malade sur la route, n'est pas encore passé.

L'ARRIVÉE A CAEN

Un nombreux public a assisté à l'arrivée de la troisième étape, disputée sur le parcours Le Havre-Caen (225 kilomètres).

Les arrivées étaient jugées au vélodrome de Venoix, situé à deux kilomètres de la ville, où une réunion cycliste avait été organisée à cette occasion.

Un important service d'ordre barrait la route de Franville, par laquelle les coureurs qui avaient contourné la ville arrivaient.

Voici l'ordre dans lequel les arrivées ont eu lieu : A 12 h. 21' 5", Hector Martin et Van Slembrouck ; à 12 h. 27' 43", Decorte ; à 12 h. 29' 30", Geldhof ; à 12 h. 37' 13", Hemelsoet, Le Drogo, Huot, Francis Pélissier ; à 12 h. 58' 26", Brosteaux, Rebry, Frantz, Vervaecke ; à 13 h. 1' 24", De Waele, Alancourt ; à 13 h. 7' 8", Barthélemy ; à 13 h. 19' 9", De Lannoy ; à 13 h. 20' 12", Pétouille, Muller, Debusschère, Leduc, Benoit, Bidot ; à 13 h. 21' 26", Hamel ; à 13 h. 21' 28", Callotini, Moineau ; à 13 h. 30' 51", A. Magné ; à 13 h. 41' 48", Devauchelle Van De Casteele ; à 13 h. 47' 59", Verhaegen ; à 13 h. 48' 40", P. Magne ; à 13 h. 49' 7", Greau.

Le classement de la 3e étape : Le Havre-Caen

Voici le classement de la troisième étape :

1er Hector Martin, en 7 h. 21' 3" ; 2e Van Slembrouck, même temps ; 3e Le Drogo, en 7 h. 23' 19" ; 4. Huot, m. t. ; 5. Francis Pélissier, m. t. ; 6. Cuvelier, m. t. ; 7. Decorte, en 7 h. 23' 43" ; 8. Geldhof, en 7 h. 29' 11" ; 9. Rebry, en 7 h. 31' 24" ; 10. Frantz, m. t. ; 11. Vervaecke, m. t. ; 12. De Waele, m. t. ; 13. Hemelsoet, en 7 h. 37' 13" ; 14. Gallotti, en 7 h. 45' 51" ; 15. Moineau, m. t. ; 16. A. Magne, m. t. ; 17. Devauchelle, en 7 h. 46' 48" ; 18. De Lannoy, en 7 h. 49' 29" ; 19. Muller, en 7 h. 51' 20" ; 20. Debuschère ; 21. Leduc, 22. Benoit, 23. Bidot, 24. Hamel, 25. Alancourt, 26. Barthélemy, 27. Pierre Magne, 28. Mahy, sur cycle « Olga », en 7 h. 56' 36" (premier des touristes routiers) ; 29. Martinelli, 30. Menta, 31. Moulet, 32. Pelletier, 33. Comitis, 34. Gordini 35. Brosteaux, 36. Arnould, 37. Ségers, 38. Despontin, 39. Touzard, 40. Drobecq, 41. Rossignoli, 42. D'Hers, 43. Jordens, 44. Canova, 45. Nempon, 46. Gendrin, 47. Bartiffi, 48. Van den Broeck, 49. Rivella, 50 Kriep 51. Gelot, 52. Teissère, 53. Gillard, 54. Pétouille, 55. Corbière, 56. Martinet, 57. Vertemati, 58. Catelan, 59. Guillain, 60. De Beurmann, 61. Drougard, 62. Berty, 63. Faillu, 64. Claes, 65. Terreni, 66. Alfred Nepiaz, 67. Caron, 68. Van de Casteele 69. Verhaegen, 70 Zenon, 71. Vergnol, 72. Guyot, 73. Pfister, 74. Pètre, 75. Alex Nepiaz, 76. Goubert, 77. Leroy, 78. Francint, 79. Lambiel, 80. Bachellerie, 81. Greau, 82. Lefeune, 83. Petiva, 84. Delcayre, 85. E. Faillu 86. Delcayre, 87. Ercolani, 88. Mazziotte.

Le classement général

Voici le classement général à l'issue de la troisième étape :

1er Francis Pélissier, 16 h. 47' 4" ; 2e Le Drogo, même temps ; 3e Cuvelier, même temps ; 4e Huot, 16 h. 56' 30" ; 5e Van Slembrouck, 16 h. 56' 37" ; 6e H. Martin, 16 h. 58' 25" ; 7e Decorte, 17 h. 04' 32" ; 8e De Waele, 17 h. 12' 01" ; 9e Frantz, même temps ; 10e Vervaecke, 17 h. 14' 13".

AUJOURD'HUI MERCREDI : 4e ETAPE CAEN-CHERBOURG (140 kilom.).

La quatrième étape du Tour de France sera disputée aujourd'hui mercredi, sur l'itinéraire Caen-Cherbourg (140 kilom.).

Le départ sera donné dans l'ordre suivant : 8 h. : Ecurie Dilecta-Wolber ; 8 h. 15 : Ecurie Alcyon-Thomenn-Armor-Labor-Dunlop ; 8 h. 30 : Ecurie Alleluia-Wolber ; 8 h. 45 : Ecurie J.-B. Louvet-Hutchinson ; 9 h. : Touristes routiers.

L'HORAIRE PROBABLE

Caen (départ), 8 h. ; Bayeux (25 kilom.), 8 h. 50 ; Isigny (56 kilom.), 9 h. 55 ; Valognes (90 kilom.), 11 h. ; Mont-à-la-Quesne (105 kilom.), 11 h. 30 ; Cherbourg (140 kilom.), 12 h. 40.

Dans cette étape, il n'est prévu aucun contrôle de ravitaillement.

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FÊTES 54, Grande-Place, Lille

Au Sénat, suite de la discussion du projet sur les assurances sociales

Le Sénat a repris hier après-midi la discussion du projet sur les Assurances sociales.

On en était resté à la question de savoir si les métayers pouvaient être inscrits dans la loi au même titre que les salariés. Mais auparavant on revient à la question du chiffre limite des salaires, porté vendredi de 15 à 18.000 francs.

M. GALLET propose, par voie d'amendement, que ce maximum de salaire soit ramené à 15.000 pour les salariés sans enfants à leur charge. Des aménagements seront inscrits dans la loi sur le passage des salariés Alsaciens-Lorrains, actuellement assurés jusqu'au salaire de 18.000 francs.

L'amendement Gallet est adopté. Puis le Sénat revient à l'amendement de M. Dauthy, concernant les métayers.

La Commission d'hygiène propose, d'accord avec celle d'agriculture, d'adopter le texte suivant : Les métayers travaillant seuls ou avec l'aide de conjoints de leur famille, et ne possédant aucune partie du cheptel, sont assimilés aux salariés. Les propriétaires de corps de biens donnés à métayage sont assimilés aux employeurs. Ce texte est adopté.

Le paragraphe 3e (Affiliation) est ensuite adopté. Il porte que l'affiliation s'effectuera à la diligence de l'employeur dans la huitaine qui suit l'embauchage.

Après un long débat sur les salariés étrangers, le paragraphe 4 est adopté.

On passe à l'article 2 ; le 1er paragraphe est adopté. Sur la second (Mode de versement de la contribution) M. Fernand David demande que les mutuelles agricoles admises comme caisses d'assurances primaires soient administrées gratuitement. Cet amendement est adopté ainsi que le paragraphe 2 modifié. Les paragraphes 4, 5, 6 et 7 sont également adoptés. Puis le Haute Assemblée adopte l'article 3 et renvoie la suite du débat à jeudi.

Un procès entre la Compagnie du Chemin de Fer des Flandres et le département du Nord

Le Conseil de Préfecture interdépartemental du Nord a, hier, mis en délibéré l'affaire suivante : Compagnie du Chemin de fer des Flandres contre le Département :

Me de la Taste, qui défendait la Compagnie, demandait au Conseil de Préfecture de juger qu'entre 1919 et 1924, son client — la Compagnie des Flandres — avait eu, en raison des charges extra-contractuelles, une exploitation déficitaire. En conséquence, l'avocat demandait d'ordonner une expertise qui permettrait de fixer les sommes pouvant revenir à la Compagnie et de donner un aperçu des conditions d'un contrat définitif lui permettant une exploitation normale.

A cela, M. Lévy, ingénieur du Contrôle répondait que les différents avenants que la Compagnie des Flandres avait signés étaient des contrats définitifs et que les réserves formulées chaque fois après la signature des dits avenants étaient sans portée pratique. Il n'y avait pas lieu, de l'avis de l'Administration du Contrôle à recourir à une expertise et il semblait que la demande de la Compagnie devait être rejetée.

La session extraordinaire du 27 juin, du Conseil Général du Nord

La Préfecture nous communique l'ordre du jour suivant relatif à la session extraordinaire que tiendra le Conseil général du Nord, le 27 juin prochain à onze heures : Assistance médicale gratuite ; règlement, modifications ; Agrandissements des services hospitaliers ; Subventions du département.

Les Fêtes d'Orchies

ÉLECTION D'UNE NOUVELLE REINE

Dans la journée de mardi les maisons de producteurs de graines du département du Nord ont décidé leur participation aux fêtes d'Orchies du 24 juillet.

Ils offriront à cet effet un magnifique char, sur lequel prendra place une Reine.

Cette dernière a été élue hier. C'est une jeune fille de 16 ans, Mlle Quesnoy.

UNE FILLETTE DE 4 ANS BRULÉE VIVE A HERMIN

Deux jeunes enfants jouaient dans la journée de lundi, près d'une chapelle à Hermin (canton d'Houdain). L'un d'eux était monté sur une table pour attraper une rose et la petite Marie Delplanque, âgée de 4 ans, continuait à jouer seule dans un coin. Tout à coup ella poussa des cris ; le feu venait de se communiquer à ses vêtements. La pauvre enfant voulut regagner le domicile de ses parents, distant d'environ 50 mètres, mais ses vêtements étant en flammes, elle ne formait plus qu'une torche vivante. On lui arracha les lambeaux de vêtements qui lui grillaient les chairs et l'on appela un médecin. Tous les soins furent inutiles : la fillette décédait mardi matin après d'horribles souffrances.

On suppose que c'est elle qui aura mis le feu à ses vêtements avec une allumette qu'elle aura ramassée par terre.

CURIEUX CAS DE FÉCONDITÉ A WATTRELOS

Mme Vereydt-Meurisse, demeurant à Wattrelos, Cité Jacques Edouard, 5, Place Saint-Vincent de Paul (Crétinier), vient de mettre au monde, le 18 juin courant, pour la quatrième fois, deux jumeaux. Les époux Arthur Vereydt-Zoé Meurisse, ont contracté mariage à Wattrelos, le 29 mars 1913. De leur union sont nés : le 3 novembre 1915, Marie-Thérèse et Marie-Louise ; le 12 juin 1921, Renée-Gabriella et Arthur-Edouard ; le 27 janvier 1924, Edouard-Léon et Lucie-Germaine ; enfin, le 18 juin 1927, Jacques-Louis et Janine-Juliette.

Un seul de ces multiples jumeaux, Arthur-Edouard, est décédé à l'âge de 2 ans, des suites de rougeole. Les sept autres, sont en bonne santé.

M. Arthur Vereydt exerce la profession de broyeur de chaînes à l'établissement Dhalluin-Lepers, à Wattrelos. Les époux Vereydt-Meurisse jouissent de la considération générale.

La Conférence navale de Genève

La séance d'hier matin

Constitution d'un comité technique

Le Bureau de la Conférence navale a tenu hier matin une courte séance, à l'issue le communiqué suivant a été publié :

Pour permettre d'examiner comme il convient les propositions soumises par les gouvernements des Etats-Unis, de l'Empire britannique et du Japon le 20 juin, il est proposé de constituer un comité technique qui échangera des statistiques, acceptées sur le tonnage actuel des croiseurs, destroyers et sous-marins de chacune des trois puissances et sur la tonnage prévu pour les bâtiments de ces catégories, qui figurent dans les programmes de construction actuellement autorisés et pour lesquels des crédits ont été votés, ainsi que tous autres renseignements permettant de préciser les propositions des trois gouvernements.

La conférence se trouvera de cette manière en mesure de commencer ses discussions, en s'appuyant sur des données précises et reconnues. Le bureau de la conférence n'aura pas de nouvelle séance avant vendredi ».

On peut conclure de ce qui précède, que les négociations proprement dites en vue d'arriver à un compromis, sa feront en marge de la conférence.

M. HERRIOT VIENDRA A MONTDIDIER LE 7 JUILLET

M. Herriot, ministre de l'Instruction publique, a accepté de venir inaugurer le 7 juillet, à Montdidier, les écoles communales reconstruites.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DEMANDE LE JUGE UNIQUE EN PREMIÈRE INSTANCE

M. de Monzie a déposé récemment une proposition de loi portant institution d'un juge unique dans les tribunaux de première instance.

La Ligue des Droits de l'Homme a demandé au Garde des Sceaux de soutenir cette proposition qui réalise une réforme des plus opportunes.

Le principe de la collégialité posé par nos lois n'offre aux justiciables que des garanties illusoires. Dans certains tribunaux surchargés, la justice serait mieux administrée si un seul magistrat étudiait et jugeait chaque affaire en y consacrant un temps suffisant.

Pour trancher les petits litiges, un seul juge suffit. Le juge unique, établi dans les circonscriptions judiciaires récemment supprimées rendrait les plus grands services aux justiciables en réglant rapidement et sans grands frais tous les petits conflits.

Le conflit albano-serbe

Une grave nouvelle, grosse de conséquences ?

Nous reproduisons avec les plus expresses réserves, la dépêche suivante de Belgrade, que publie la « Chicago Tribune » :

Le gouvernement yougoslave a appris, de source indirecte, que le gouvernement de Tirana a l'intention de condamner à mort le drogman de la légation yougoslave, arrêté récemment pour espionnage.

De plus, l'Albanie repousserait la médiation des grandes puissances. Si le drogman était mis à mort, dit-on à Belgrade, les conséquences en seraient catastrophiques.

La mort de Miss Daniels

MISS MARC CARTHY A RÉPONDU AU JUGE D'INSTRUCTION

Le juge d'instruction de Boulogne-sur-Mer a reçu hier la réponse à la commission rogatoire qu'il avait envoyée le 22 mars dernier en Angleterre, au sujet de la mort de Miss Daniels.

Miss Mac Carthy, la compagne de la nurse assassinée, répond au questionnaire détaillé du magistrat, mais tout ce document est en anglais. Le juge d'instruction va le faire traduire pour en connaître exactement le contenu.

UNE AUTO TAMPONNA UN CORBILLARD ET LE CERCUEIL FUT JETÉ A TERRE

On mande de Brignole qu'un convoi funèbre débouchait du chemin des Censies, sur la route nationale, lorsque le corbillard fut heurté par une automobile venant de Marseille. Les roues et l'arrière-train du corbillard furent brisés. Le cercueil fut jeté à terre, et le cocher tomba sur l'automobile, se faisant de légères contusions.

Une dispute éclata entre les personnes du convoi et les automobilistes, qui étaient au nombre de trois.

Après l'intervention de la gendarmerie, l'automobile a été mise à la fourrière.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Cour Invalides, fut inaug. pl. commémor. tre trav. Sahara par mission Foureau-Lamy. — Ch. Cour. Cass. a rej. pourvoi Ch. Maurras contre arrêt le cond. 1 an prison avec sursis. — Ministre se sont réunis Elysée et ont expédié affaires courantes.

— M. Doriot se rendrait auj. dev. Com. charg. exam. dem. autor. pours. contre dép. communiste.

Mouny-le-Vieux. — Maison retr. Gueules Cassées inaug. hier par M. Doumergue.

Epinal. — Henri Pernot qui tua père 19 déc. 1926 a été acquitté par Cour d'Assises Vosges.

Toulouse. — A Riennes, Marius Decamps, évin. p. Mlle Hygadère a blessé c. dern. coup rev. disp.

Reims. — A Mourmelon-le-Grand, suite coll. autos, M. Viart, grièvement blessé ; Mme Viart tuée.

Liège. — Au cours collision autos, M. et Mme de Garcia de la Vega et M. et Mme Gardell-Rinaldi, bl.

Rostack (Mecklembourg-Schwerin). — Un yacht a sombré Baltique, 4 étud. et 2 étudiantes noyés.

FEUILLETON DU 22 JUIN 1927. — N° 25

le circuit de la mort

A. Boissières

ROMAN

Non, il ne le faut point, et moi je ne le veux pas ! Leur jugement, Pierrot, est bien plus juste qu'il n'en a l'air !... Deux ans de prison, je ne les ai pas volés !

« Ecoute, petit ! Ce n'est pas pour l'autre que je suis condamnée, je le comprends parfaitement, moi ! Ce n'est pas pour le malhe reux coup de revolver, dont personne n'est responsable, qu'ils m'ont jugée, cette douzaine d'ignorants...

Elle baissa les yeux, comme honteuse, et murmura :

— C'est pour ce que tu ne savais pas, toi, pas plus que personne !... et je t'en demande pardon, mon doux Pierrot !... C'est pour ce que ton père lui-même ignorait : c'est pour ma faute... pour ma première faute... que j'avais oubliée, que tu m'avais fait oublier, toi, mon Pierre, toute mon âme !... et qu'ils m'on rappelé et qu'il est juste que j'en pie !...

Sa voix trembiait maintenant, et elle poursuivit avec chaleur :

— C'est l'homme rouge qui avait raison, tu vois... Tout se paie dans la vie !

« Chez le juge d'instruction, quand on m'avait déballé cette histoire, que je croyais enterrée à jamais, j'ai eu comme un remords, pour la première fois !... et j'ai senti, confusément, que ce que je croyais un secret mort pour tous allait se réveiller, comme tous les secrets se réveillent, tôt ou tard, et qu'il était inévitable que j'en subisse, à vingt-cinq ans de distance, la punition. »

Elle caressa, d'une main douce, le front en sueur de son fils qui l'écoutait, sans rien dire, et ajouta :

— Oh ! moi, je ne me trompai pas... C'est mon avocat qui se trompait, en ne donnant point d'importance à ce qu'il appelait une faute de jeunesse ! C'est le juge d'instruction qui se trompait, comme lui !

« Mais l'homme à la robe rouge, lui, ne s'est pas trompé, plus que moi ! Son métier est de voir ce que les autres ne voient pas... Il avait raison, au fond, cet homme, tu sais, Pierre !

« J'ai trompé ton père, en ne lui avouant pas, en nous mariant, ce que j'avais fait !

« Je l'ai trompé, mon petit, depuis vingt-trois ans, en t'élevant comme je t'ai élevé, comme si, seul, tu avais droit à mes caresses et à tout mon cœur !... J'ai oublié la part dont j'avais volé l'autre... Et tu vois bien que tout se paie, comme je te l'ai dit, en fin de compte !

Pierre, embarrassé, murmura :

— Et elle vit toujours, l'autre ?

— Je ne sais pas, fit Mélanie, dans un souffle...

— Jamais tu n'as eu la curiosité d'aller aux renseignements... de savoir ?

— Jamais ! ou plutôt si... Au début de mon mariage, je me suis retenue à quatre pour ne pas tout avouer à ton père !... Au commencement, il était assez bon garçon... pour me pardonner peut-être... J'ai eu tort ! Je le comprends trop tard aujourd'hui !

Un lourd silence planait entre la mère et le fils, aussi désemparé l'un que l'autre par cette confession. Elle reprit :

— Puis, tu es venu au monde, Pierre !... Alors, tu comprends, il n'y avait plus moyen d'avouer ! J'étais prise dans un engrenage... Il fallait aller jusqu'au bout... Et m'y voilà...

Pierre Dolzy était fort gêné pour interroger sa mère avec délicatesse. Il se fit violence à lui-même et demanda avec une brusquerie feinte, qui cachait son émoi :

— Et le père, lui ?

— Le père de la petite ?

— Oui !

— Il est mort... peu de temps après mon mariage !... Ça, c'est le passé !...

— Mais la petite, à l'Assistance, on peut, il me semble...

Mélanie interrompit Pierre avec une sorte de véhémence farouche :

— Oh ! non... pas ça... jamais ça !

— Pourquoi ? fit-il, interloqué...

— Parce que ça, c'est encore le passé, mon Pierrot, et que le passé est mort ! Je paie pour qu'il en soit ainsi, je suppose ?

Elle cacha son visage entre ses dix doigts et soupira :

— Non, il ne faut pas qu'elle vienne s'interposer entre nous deux, mon Pierrot bien-aimé... Oh ! ça, jamais !... Ce serait elle, à son tour, qui viendrait me voler la part du seul bonheur qui me reste !

Elle dénoua les mailles de ses doigts et regardant hardiment son fils :

— Tu me juges une mauvaise mère jusqu'au bout, Pierre, à m'entendre parler ainsi ?... Tu as tort... comprends-moi !

« Que voudrais-tu que la femme de vingt-cinq ans, qu'elle est maintenant, apporte de joie ou de bonheur à mon existence brisée, et quel bonheur maintenant, moi-même, pourrais-je lui accorder ? Aucun ! elle ne me serait que l'inutile rappel de ma première faute que j'expie et que, pour cela même, je veux oublier... afin de ne plus rien devoir à personne !... Comprends-tu ?

« Au surplus, où et comment la retrouver ? Tu me parles de l'Assistance ?... Majeure depuis longtemps, elle es ten dehors de cette famille anonyme qu'est l'administration et qui l'ignora probablement !

— Elle a été déclarée sous quel nom ? demanda le petit mécano...

— Sous le nom d'Augustine !

— Augustine ! répéta Pierre d'un air vague... Et c'est tout ?

— C'est tout... Je vois encore le petit bébé vagissant qu'une fille mère, affolée, l'abandonne dans la vie cruelle... quand tout, elle-même, l'abandonne, hélas ! Je vois encore son premier sourire, à tant d'années de distance... Et la petite marque qu'elle portait à l'épaule...

Elle précisa son souvenir confus, qui venait de si loin, des profondeurs de son passé...